

# LE PARLEMENT EUROPÉEN ZONE DE NON-DROIT

## LES DROITS DES INTERPRÈTES **BAFOUÉS**

- ✓ La Charte des Droits Fondamentaux
- ✓ La Charte sociale européenne du Conseil de l'Europe
- ✓ Les Conventions n° 87 et 98 de l'Organisation Internationale du Travail
- ✓ Le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU
- ✓ La Convention européenne des droits de l'Homme

## RECONNAISSENT **LE DROIT DE GRÈVE**

L'ADMINISTRATION DU PARLEMENT EUROPÉEN  
NE RECONNAÎT **PAS** LE DROIT DE GRÈVE

**JUSQU'À 90% DE RÉQUISITIONS  
CHEZ LES INTERPRÈTES !**



EST-CE BIEN L'EXEMPLE QUE LE PARLEMENT  
EUROPÉEN VEUT DONNER À 11 MOIS DES  
ÉLECTIONS ?

